



## 4. RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LE PERSONNEL

### 4.3 VÉRIFICATION DU RENDEMENT

La vérification du rendement de la direction générale est synonyme de la vérification du rendement de l'organisme en fonction des politiques du conseil sur les *Finalités* et sur les *Limites imposées à la direction générale*. Toute évaluation formelle ou non formelle du rendement de l'organisme / de la direction générale peut être établie à partir des données de vérification.

4.3.1 Le but de la vérification est tout simplement de déterminer dans quelle mesure les politiques du conseil sont respectées. L'information qui ne répond pas à cet objectif ne sera pas considérée comme faisant partie de la vérification. La vérification sera aussi automatique que possible, et le conseil devra y consacrer un minimum de temps afin que les réunions puissent être utilisées pour créer l'avenir plutôt que pour revoir le passé.

4.3.2 Une ou plusieurs des trois méthodes suivantes peuvent servir à vérifier si une politique particulière a été respectée :

- Rapport interne : Présentation au conseil, par la direction générale, de l'information sur le respect des politiques.
- Rapport externe : Information sur le respect des politiques présentée par un vérificateur externe, un inspecteur ou un juge choisi par le conseil qui lui fait rapport directement. Ces rapports doivent évaluer le rendement uniquement en fonction des politiques du conseil, et non pas en fonction de celles d'un interlocuteur externe, à moins que le conseil ait déjà indiqué que l'opinion de cet interlocuteur est la norme.
- Inspection directe du conseil : Documentation de l'information sur le respect des politiques par un membre, un comité ou l'ensemble du conseil. Il s'agit d'une vérification effectuée par le conseil, des documents, des activités ou des circonstances ordonnées par le conseil qui permet à une personne « prudente » de vérifier si les politiques sont respectées.

### VÉRIFICATION DU RENDEMENT (suite)



## 4. RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LE PERSONNEL

4.3.3 Toute politique peut être vérifiée par une méthode quelconque, à n'importe quel moment, si le conseil en décide ainsi. Pour le suivi régulier, toutefois, chaque politique sur les *Finalités* et les *Limites imposées à la direction générale* sera classée par le conseil selon la fréquence et la méthode suivantes :

### CALENDRIER DE VÉRIFICATION PROPOSÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

<b><u>Politique</u></b>	<b><u>Méthode</u></b>	<b><u>Fréquence</u></b>	<b><u>Mois</u></b>
3.3 Budgétisation/Prévision	Interne	Annuellement	Novembre 2010
3.12 Éducation et activités physiques	Interne	Annuellement	Novembre 2010
3.4 Conditions financières (Rapport final de vérification financière)	<u>Externe</u>	<u>Annuellement</u>	Janvier 2011
3.7 Communication avec le Conseil	<b>Directe</b>	Annuellement	Mars 2011
5 Finalités	Interne	Annuellement	Mai 2011
4.3 Vérification annuelle du rendement	Compilation des rapports d'évaluation de l'année, rapport annuel et bilan du projet éducatif	Annuellement par le Comité d'évaluation	Juin 2011

[Retour à l'index](#)